

MAIRIE
DE
MONTFAUCON-DU-LOT



**Compte rendu séance
du Conseil Municipal
du 6 mai 2025 à 20 heures 30**

Code Postal : 46240

Téléphone 05 65 31 12 58

PRESENTS : VACOSSIN Lionel – VANSINGHEL Daniel – COLLETTE Jean-Claude – LAVERDET Michel – CHERER Simon – PAPIN Patrick – ANTON Jean-Marie – LAMARQUE Brigitte – RAULET Régine — VACOSSIN Amélie – PAYEN Carole.

EXCUSES : PAPIN Christophe pouvoir donné à Patrick PAPIN – GRATTARD Louise

ABSENTS : NEMSI Sonia – BOUZOU Jérôme.

Secrétaire de séance : Patrick PAPIN.

N°: 2025-40 OBJET : Approbation des comptes rendus des derniers conseils

Monsieur le Maire propose au vote l'approbation des comptes rendus des conseils des 7 et 11 avril 2025. Madame Brigitte Lamarque relève une coquille dans le compte rendu du 11 avril, il y a lieu de supprimer la question diverse qui est un copier-coller de la séance du 7 avril.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les comptes rendus des conseils des 7 et 11 avril 2025 avec la rectification mentionnée.

N°: 2025-41 OBJET : Construction d'une crèche - Demande de subventions

Monsieur le Maire rappelle au Conseil de l'avancée du projet de réhabilitation de l'école maternelle en crèche avec la notification aux entreprises de l'attribution du marché. Le montant global du marché s'élève donc 1.161.643,25 euros hors taxe, il y a ainsi lieu de demander une aide financière à la CAF pour ce projet.

Monsieur Le Maire présente le plan de financement prévisionnel :

	demandé	acquis	
DETR		418.500	36,03%
La Région Occitanie	67.500		5,81%
Lot le Département		213.985	18,42 %
MSA		35.000	3,01 %
CAF	194.329,6		16,73 %
Autofinancement		232.328,65	20 %
Total coût prévisionnel de l'opération	1.161.643,25 € HT		100 %

Oui cet exposé et après avoir mûrement délibéré, le Conseil Municipal de Montfaucon, à l'unanimité, sollicite une aide financière à la CAF pour un montant de 194.329,60 euros sur la base d'un coût global de 1.161.643,25 euros HT, approuve le plan de financement prévisionnel tel qu'il est présenté et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

N°: 2025-42 OBJET : Mise à disposition de personnel Mme LEMOZY

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande de la commune de Saint-Projet, demande qui consiste en une mise à disposition d'un agent technique, Madame Sylvie Lemozy, afin de nettoyer les

locaux communaux (mairie, salle des fêtes, ...) à raison de deux heures toutes les deux semaines au minimum et de pourvoir à un éventuel remplacement de l'agent en charge de l'agence postale.

Monsieur le Maire précise que Madame Sylvie Lemozy a au préalable donner son accord.

Monsieur le Maire précise aussi que ceci ferait l'objet d'une convention entre les deux communes et que la commune de Montfaucon facturerait à la commune de Saint-Projet le coût horaire de cet agent en fonction du nombre d'heures travaillées mensuellement sur présentation d'une facture.

Cette mise à disposition se trouve assujettie à la convention portée *infra* en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur le Maire et autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document relatif à cette affaire.

N°: 2025-43 OBJET : Mise à disposition de personnel Mme PRIBITZER-CHIOTTI

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande de la commune de Saint-Projet, demande qui consiste en une mise à disposition d'un agent administratif, Madame Valérie Pribitzer-Chiotti, afin de pourvoir au remplacement de l'agent en charge du secrétariat de mairie et de l'agence postale à partir du 12 juin 2025 et jusqu'au 30 août 2025.

Monsieur le Maire précise que Madame Valérie Pribitzer-Chiotti a au préalable donner son accord.

Monsieur le Maire précise aussi que ceci ferait l'objet d'une convention entre les deux communes et que la commune de Montfaucon facturerait à la commune de Saint-Projet le coût horaire de cet agent en fonction du nombre d'heures travaillées mensuellement sur présentation d'une facture.

Cette mise à disposition se trouve assujettie à la convention portée *infra* en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur le Maire et autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document relatif à cette affaire.

N°: 2025-44 OBJET : Assainissement collectif, avenant à la convention

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la mise en route de la nouvelle station d'épuration et présente l'avenant N°1 à la convention d'assistance technique relative à l'exploitation du service d'assainissement collectif, avenant qui tient compte des spécificités de la nouvelle station.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide l'avenant n°1 tel que présenté et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Questions diverses

Aménagement de la rue Drèche : Monsieur Simon CHERER présente les visuels et devis de différents bacs à fleurs et bancs qui pourraient permettre d'aménager la rue drèche afin de ralentir élégamment la vitesse des usagers. Il est décidé de faire des simulations afin de positionner au plus juste ces éléments. De plus, la mise en place d'une zone réglementée « 30 » est à l'étude sur l'ensemble du bourg et pourrait ainsi compléter le dispositif.

Travaux d'aménagement : Madame Brigitte LAMARQUE rappelle que la vitesse dans la rue des Tilleuls est toujours importante et qu'il y a lieu de sécuriser l'entrée du pigeonnier affecté à l'ALSH aux vacances d'été, et demande qu'une rambarde soit installée au petit escalier qui descend de la rue des écoles à l'entrée de la salle des fêtes. Les services techniques sont chargés de positionner un passage piéton à l'entrée de l'accès au pigeonnier et d'installer une rambarde sur l'escalier indiqué.

Polygone : Monsieur Patrick PAPIN donne lecture du mail retour de l'entreprise Polygone. Le Conseil Municipal charge Monsieur Patrick PAPIN de reprendre contact avec l'entreprise et de proposer aussi la parcelle H 633.

Biens sans maître : Monsieur Patrick Papin informe le Conseil qu'il a suivi une formation concernant les biens sans maître et qu'il se rapprochera du secrétariat pour les parcelles concernées.

Filets de foot : Il y a lieu de changer les filets de foot à l'espace jeu, prendre contact avec le commercial de chez Agorespace.

Monsieur le Maire lève la séance à 23h30.